



## CATHÉDRALE APOSTOLIQUE ARMÉNIENNE DES SAINTS TRADUCTEURS DE MARSEILLE

AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL DE COORDINATION  
DES ORGANISATIONS ARMÉNIENNES DE FRANCE CCAF SUD

### COMMUNIQUÉ

#### UN MONUMENT CONTRE LA NÉGATION D'UN GÉNOCIDE

En ce mois de février, la Communauté arménienne de Marseille célèbre le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'installation du monument dédié aux victimes du Génocide des Arméniens de 1915, érigé dans l'enceinte de la Cathédrale des Saints Traducteurs et inauguré le 11 février 1973 sous la présidence de Joseph Comiti, alors ministre de la Jeunesse et des Sports, et en présence de Gaston Defferre, député-maire de Marseille.

Malgré la raison d'État et les protestations véhémentes du gouvernement turc marquées par la rupture des relations diplomatiques avec la France.

Il y a 40 ans, l'inauguration de ce monument eut un retentissement de portée internationale.

Cette première stèle devait être suivie de nombreuses autres, témoignant à la fois de la permanence de la mémoire arménienne sur le sol français et du soutien actif et constant des autorités publiques, qui ont permis au Génocide de 1915 d'entrer dans la conscience nationale, matérialisant sa reconnaissance par la loi du 29 janvier 2001 et son inscription dans les programmes scolaires.

Loin d'en reconnaître l'existence, les gouvernements turcs successifs ont déployé tous les moyens à leur disposition pour nier l'existence de ce Génocide, mettant en œuvre sur le sol français des entreprises de propagande négationnistes, visant à abroger les dispositions légales de la loi de janvier 2001.

Tout au long de ces quatre décennies, ce monument est devenu un lieu de recueillement pour de nombreuses personnalités, notamment du monde politique, qui, en phase d'accéder au plus haut niveau de l'État, ont voulu témoigner leur solidarité avec la Cause arménienne : Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, et récemment François Hollande, viendront s'incliner devant ce mémorial.

La célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la stèle de la Cathédrale de Marseille est, pour la communauté arménienne de la Région et de la France, une manière de réaffirmer sa volonté de poursuivre à la fois son œuvre de mémoire et d'inscrire dans la loi la pénalisation d'un négationnisme qui, tout en insultant les Français d'origine arménienne, contrevient aux principes de notre République, comme en témoigne la loi Gayssot.

Inauguré en 1973 comme le premier symbole d'une mémoire qui ne s'éteindra pas, ce monument reste aujourd'hui encore le symbole de la détermination de la communauté arménienne de France à combattre par la loi toute entreprise négationniste conduite par une puissance étrangère sur le sol français.

À Marseille,  
le 22 février 2013



A LA MEMOIRE  
DES 1 500 000 ARMÉNIENS  
VICTIMES DU GENOCIDE  
ORDONNE PAR LES  
DIRIGEANTS TURCS DE 1915  
  
A LA GLOIRE  
DES COMBATTANTS ET  
RESISTANTS ARMÉNIENS  
MORTS POUR  
LA LIBERTÉ ET LA FRANCE

À ceux du Comité d'érection  
du Monument aujourd'hui  
disparus :

**Diran Khaïguian,  
Pasteur Helvadjian,  
Garabed Poladian,  
Yves Kasparian,  
Georges Garabédian,  
Édouard Chéhirian,  
Noubar Kutalian,  
Onnig Haygazian,  
Arthur Stépanian,  
Grégoire Kalaidjian,  
Zaven Nahabédian.**

À ceux présents parmi nous,

**Madeleine Djélaljian,  
Président Jacques Tarpinian,  
René Attoyan,  
Jacques Varjabédian.**

Au nom de notre Église,  
nous exprimons ici bas  
notre profonde gratitude  
pour l'œuvre accomplie  
au service de la cause  
et du peuple arméniens.

## UN MONUMENT CONTRE LA NÉGATION D'UN GÉNOCIDE

### LE MONUMENT ARMÉNIEN DE MARSEILLE INAUGURATION LE 11 FÉVRIER 1973 SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU PROFESSEUR JOSEPH COMITI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE PIERRE MESSMER

Extrait de l'article de Maître Jacques VARJABEDIAN

“ ... fin 1971, une assemblée générale de la communauté élisait en son sein un comité d'installation de quinze membres, avec plénitude de pouvoirs. La même assemblée retenait le projet d'Alain Pirian, architecte d.p.l.g., à qui elle associait Toros Rasdkélélian, sculpteur, ainsi que le devis de la totalité des travaux.

Une souscription était lancée et les travaux commençaient suivant un calendrier pré-établi, pour une inauguration prévue le 30 avril 1972.

Si l'inscription relative aux combattants et résistants était réglée rapidement, par contre, le comité d'installation a eu un travail assez laborieux pour retenir l'inscription relative au génocide : en effet, il s'agissait de retenir une inscription correspondant parfaitement à la réalité historique, tout en étant un texte court.

L'inscription est :

**“ À LA MÉMOIRE DES 1.500.000 ARMÉNIENS  
VICTIMES DU GÉNOCIDE ORDONNÉ  
PAR LES DIRIGEANTS TURCS DE 1915 ”**

plus sa correspondance en langue arménienne.

C'est lorsque les invitations officielles sont lancées pour le 30 avril 1972 que la Préfecture marque sa désapprobation concernant l'inscription du génocide.

L'inauguration est renvoyée. Le comité d'installation se réunit en urgence.

Au fond, il est pratiquement demandé que le texte du génocide soit modifié, les usages diplomatiques restant saufs !

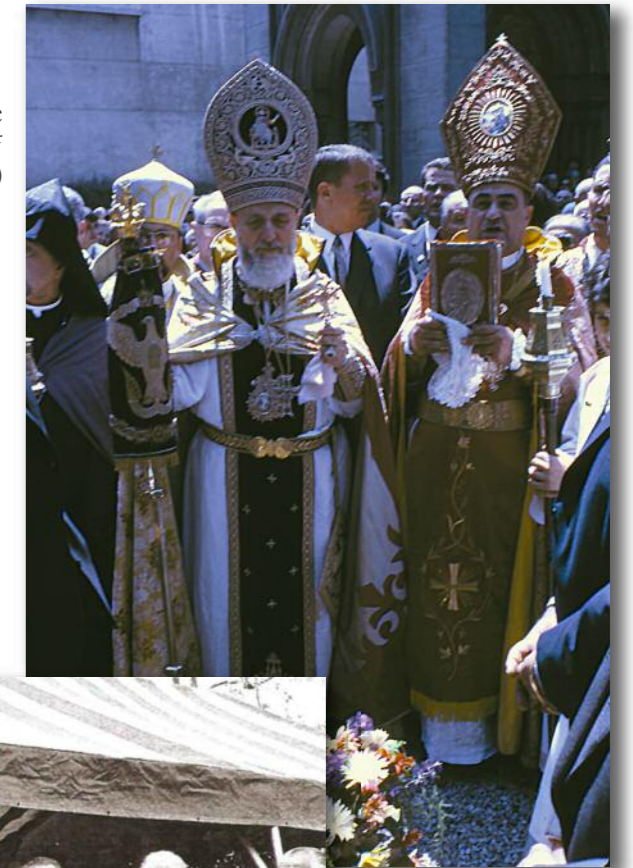
La communauté se soude en faveur de l'inscription contestée. Le comité d'installation est refondu et décision prise d'approcher le professeur Joseph Comiti, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse, des sports et des loisirs.

Grand arménophile, le professeur Joseph Comiti avait présidé, en 1970, le cinquantième anniversaire du Traité de Sèvres, organisé par le C.D.C.A.

Cette approche devait être couronnée de succès lors du rendez-vous avec le ministre prenant cause pour l'inscription du Comité.

Et c'est ainsi que l'inauguration du monument avait lieu sous sa présidence, en présence de Monsieur Gaston Defferre, député-maire de Marseille, et de Monsieur Louis Philibert, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, la participation de tous les élus du département, des dignitaires religieux, avec la bénédiction œcuménique sous la direction de Monseigneur Roger Etchegaray, archevêque de Marseille, et Monseigneur Hagop Vartanian, vicaire général des Arméniens du Midi de la France.

Pose de la première pierre  
par Sa Sainteté Vasken I<sup>er</sup>  
le 31 mai 1970



On reconnaît le Professeur Joseph Comiti, secrétaire d'État et Gaston Defferre, député-maire de Marseille, ainsi que les députés des Bouches-du-Rhône Arnaud, Gardeil, Lucas et Masse.



Parmi les discours prononcés, la prise de parole la plus marquée sera celle de Monsieur Diran Khayiguian, vice-président du comité, s'écriant :

*"... Que l'esprit de justice, de paix et de fraternité, comme il est gravé sur cette dalle, s'empare des dirigeants de la Turquie actuelle, et, qu'à ce titre, leur représentant puisse venir s'incliner devant ce mémorial, comme le chancelier Willy Brandt s'est agenouillé devant le mémorial d'Auschwitz. "*

Le lendemain, l'ambassadeur de Turquie en France, Monsieur Hasan Isik, quittait la France pour Ankara !

Les pressions de la Turquie auprès de la France pour voir le texte de l'inscription modifié dureront pendant des mois. Puis changeant de tactique, est-il avancé d'ériger un mur devant le monument, afin qu'il ne soit pas vu de l'extérieur.

La Turquie, qui n'a pas de langage diplomatique, n'hésitait pas, ainsi, à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France.

Devant cette situation inouïe, et afin de couper court aux velléités turques, le comité d'installation et d'inauguration du monument lançait une campagne d'envois de cartes au président de la République, Monsieur Georges Pompidou, au palais de l'Élysée : chaque signataire lui demandant son ferme soutien au monument arménien de Marseille, en s'opposant à toute tentative étrangère de profanation.

Au fil des mois, la Turquie renoncera, bon gré mal gré, à toutes ses exigences, ses interventions depuis l'inauguration auront tout simplement sombré.

Quelques années plus tard, le comité d'installation et d'inauguration va édifier, au pied du monument, une vasque dont la flamme peut être ravivée lors des différentes cérémonies.

Une plaque nominative sera aussi apposée près du monument, en souvenir des Francs-tireurs et partisans d'origine arménienne, tombés lors de la Seconde guerre mondiale, dans le Sud de la France pendant l'occupation allemande, et aux combats d'août 1944 pour la libération de Marseille.

À la suite du mouvement d'autodétermination qui s'est déclenché en février 1988 au Karabagh, mais surtout les massacres des populations arméniennes, dont les Azéris se sont rendus coupables à Sougaït, à Kirovabad et à Bakou, le Conseil de la cathédrale arménienne apostolique des Saints Traducteurs, héritier du comité d'installation et d'inauguration du monument, devait prendre la décision de perpétuer la mémoire des victimes.

À même le socle de la vasque, l'inscription suivante a été gravée :

1988 - 1990  
**" À LA MÉMOIRE DES ARMÉNIENS MORTS  
 POUR LE RATTACHEMENT DU KARABAGH  
 À L'ARMÉNIE, DES VICTIMES DES MASSACRES PERPÉTRÉS  
 PAR LES TURCS-AZÉRIS. "**

ainsi que sa correspondance en langue arménienne.

L'inauguration et la bénédiction se sont déroulées le 4 mars 1990, par Mgr Hagop Vartanian, vicaire général des Arméniens du Midi de la France, assisté par le père Karékine Bekdjian, recteur de la Cathédrale."



Bénédictio œcuménique lors de l'inauguration par Monseigneur Roger Etchegaray, archevêque de Marseille



Archives association ARAM



François Mitterrand le 23 avril 1981

Photo Marcel Demirdjian



François Hollande le 14 mars 2012